



Fiche d'inscription 20...../20.....

Prénom de l'enfant	
Nom de l'enfant	
Date de naissance	
Nom et prénom de la mère	
Nom et prénom du père	
Rue et n°	
NPA - Lieu	
Adresse e-mail (<i>en majuscule</i>)	
Téléphone portable de la mère	
Téléphone portable du père	
Nom, prénom, n° de téléphone et lien de parenté du (des) responsable(s) en cas d'absence des parents	
Assurance maladie & accidents	
Médecin traitant et n° de téléphone	
Remarques personnelles : allergies, régimes, ou autres informations importantes	
L'enfant a-t-il un suivi thérapeutique (logopédie, psychomotricité, SEI, pédopsychiatre)	



ARBRE MAGIQUE

48.— la ½ journée

Matin	08h00 – 11h45	Après-midi	13h30 – 17h15
arrivées	08h00 – 09 h00	arrivées	13h30 – 14h30
activités	09h00 – 11h15	activités	14h30 – 16h45
départs	11h15 – 11h45	départs	16h45 – 17h15

RENARDEAUX

60.— /jour en été

50.— /jour en hiver tarif dès le 01.08.2026

Été	du mois d'avril à octobre	09h00 à 14h00
Hiver	du mois de novembre à mars	10h00 à 14h00

Les personnes responsables et référentes de l'association ci-dessous nommées, sont compétentes pour régler l'ensemble des situations non libellées dans les conditions générales.

Isabelle Bailo 079 277 43 68

Éducatrice de la petite enfance

Diplômée en pédagogie par la nature

Formation en marionnette

Emmeline Lüthy 077 440 42 35

Assistante socio-éducative

Diplômée en pédagogie par la nature

Formation en marionnette

Association « l'Arbre Magique et Les Renardeaux »

Rue du Château 126 à 1680 Romont

arbre.magique.romont@gmail.com

canape.les.renardeaux@gmail.com



@ARBRE_MAGIQUE_ET_RENARDEAUX





Association l'Arbre Magique et Les Renardeaux



LUNDI ARBRE MAGIQUE

MATIN

- TOUS LES LUNDIS
- SEMAINES PAIRES
- SEMAINES IMPAIRES

APRÈS-MIDI

- TOUS LES LUNDIS
- SEMAINES PAIRES
- SEMAINES IMPAIRES

MARDI ARBRE MAGIQUE

MATIN

- TOUS LES MARDIS
- SEMAINES PAIRES
- SEMAINES IMPAIRES

APRÈS-MIDI

- TOUS LES MARDIS
- SEMAINES PAIRES
- SEMAINES IMPAIRES

MERCREDI RENARDEAUX

JOURNÉE

- TOUS LES MERCREDIS
- SEMAINES PAIRES
- SEMAINES IMPAIRES

JEUDI ARBRE MAGIQUE

MATIN

- TOUS LES JEUDIS
- SEMAINES PAIRES
- SEMAINES IMPAIRES

APRÈS-MIDI

- TOUS LES JEUDIS
- SEMAINES PAIRES
- SEMAINES IMPAIRES

VENDREDI RENARDEAUX

JOURNÉE

- TOUS LES VENDREDIS
- SEMAINES PAIRES
- SEMAINES IMPAIRES

SAMEDI RENARDEAUX

JOURNÉE

- LES 2 SAMEDIS
- 1ER SAMEDI DU MOIS
- 2EME SAMEDI DU MOIS



CONDITIONS GENERALES DE L'ASSOCIATION

1. OUVERTURE - FREQUENTATION

a) L'ARBRE MAGIQUE

- L'école maternelle « L'Arbre Magique » est ouverte les LUNDIS, MARDIS ET JEUDIS.
- La fréquentation de l'enfant à l'école maternelle est fixée de façon régulière pour toute l'année scolaire, soit d'août à juillet de l'année suivante, pour au minimum 1 demi-journée par semaine ou une semaine sur deux.
- Les enfants doivent être habillés de vêtements « pas dommages » pour les activités à l'intérieur et à l'extérieur et adaptés aux conditions météorologiques du moment.
- Les enfants viennent avec un petit sac contenant des habits de rechange, des couches et des doudous pour ceux qui en ont besoin.
- Pour des questions d'organisation, les effets des enfants doivent être marqués du prénom et de la première lettre du nom de famille.

b) LES RENARDEAUX

- La petite école en forêt Canapé forestier « Les Renardeaux » est ouverte chaque MERCREDI et VENDREDI ainsi que chaque 1^{ER} ET 2^{EME} SAMEDI DU MOIS, toute l'année selon le calendrier scolaire des Renardeaux (se référer aux dates de facturation).
- La fréquentation au Canapé forestier est fixée de façon régulière pour toute l'année scolaire. Le calendrier établi fait partie intégrante des conditions générales et confirme les jours avec dates de présence.

2. INSCRIPTION - RESILIATION - ASSURANCE RC

- L'inscription de votre enfant se fait au moyen de la fiche d'inscription.
- En cas de **résiliation** avant la fin de l'année, il vous est demandé de l'annoncer par écrit (courrier ou mail), le plus tôt possible mais **au plus tard un mois à l'avance pour la fin du mois suivant**. En cas de non-respect du délai de résiliation, une débite d'un mois vous sera facturée.
- L'enfant doit être assuré auprès d'une caisse-maladie et accident et doit être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile.
- Si l'enfant présente de grandes difficultés d'adaptation, nous nous réservons le droit d'aménager sa prise en charge ou de mettre un terme au contrat dans les plus brefs délais.
- Afin de protéger le groupe, tout acte de violence verbale ou physique à répétition de la part d'un enfant (taper, pousser, mordre, jeter des objets, tirer les cheveux, griffer, insulter, hurler, attitude provocatrice) engendrera une exclusion de notre association.
- Tout enfant à besoins particuliers sera accepté avec un soutien éducatif à la charge des parents. Sans cette condition nous nous octroyons le droit de rompre le contrat dans les plus brefs délais. En cas d'absence de l'éducateur/trice accompagnant/e, l'enfant ne sera pas accueilli ce jour-là.



3. TARIFS – TAXE D'INSCRIPTION – FACTURATION – PAIEMENT

- Notre association n'est pas subventionnée. Les frais de garde sont déductibles aux impôts.
- Les jours fériés et les fermetures annuelles ne sont pas facturés. La facture du mois de juillet en tient compte et doit être payée dans son intégralité.**
- Les factures sont établies entre le 10 et le 15 de chaque mois pour le mois suivant. Elles sont à régler dans leur intégralité, indépendamment des jours de présence effective de l'enfant. Une éventuelle absence pourra être compensée selon les disponibilités et d'entente avec les responsables éducatives. Nous ne pouvons garantir la possibilité de compenser une absence.
- Le prix est dû même si l'enfant est absent pour cause de maladie ou de vacances.
Une absence à l'Arbre Magique ne donne pas la possibilité d'un ratrappage aux Renardeaux et inversement.
- Les jours de présence et tarifs journaliers sont indiqués ci-dessous et les intégrations sont facturées à 50%. (*Il est à noter que les intégrations ne concernent que l'Arbre Magique*)
- La taxe d'inscription de CHF 30.00 dès le 01.01.2026 est perçue pour l'Arbre Magique ainsi que pour Les Renardeaux. Il en est de même à chaque réinscription pour chacune des deux structures.**
- Pour des raisons tant écologiques qu'administratives, les facture font l'objet d'un envoi par mail.
- Le paiement s'effectue dans les 10 jours, date de la facture.

4. JOURS D'OUVERTURE, HORAIRES et EQUIPEMENT

a) L'ARBRE MAGIQUE

Jours d'ouverture : lundi, mardi et jeudi

HORAIRES	<u>MATIN</u>	<u>08H00 à 11H45</u>	<u>APRES-MIDI</u>	<u>13H30 à 17H15</u>
Arrivées	08h00 à 09h00	Arrivées	13h30 à 14h30	
Activités	09h00 à 11h15	Activités	14h30 à 16h45	
Départs	11h15 à 11h45	Départs	16h45 à 17h15	

48.— la ½ journée

**L'horaire des départs (11h45 – 17h15) doit être respecté.
Tout retard à répétition sera facturé.**



b) LES RENARDEAUX

Jours d'ouverture : mercredi, vendredi et 2 samedis par mois

HORAIRES

Été	du mois d'avril à octobre	09h00 à 14h00
Hiver	du mois de novembre à mars	10h00 à 14h00
60.— /jour en été		
50.— /jour en hiver tarif dès le 01.08.2026		

L'horaire des départs (14h00) doit être respecté.

Tout retard à répétition sera facturé.

- Un équipement adéquat est exigé afin que la journée se déroule dans les meilleures conditions. Veuillez consulter la liste du matériel nécessaire que vous recevrez par courriel avant la rentrée. Nous nous réservons le droit de refuser l'enfant si celui-ci n'est pas habillé de façon adéquate.
- **En cas de météo défavorable, vent violent, fortes chutes de neige ou froid extrême, l'enfant sera accueilli à « L'Arbre Magique », Rue du Château 126 à 1680 Romont (maison St-Charles, aile droite au 1^{er} étage).**

5. ABSENCE – MALADIE – BLESSURE

- Les parents sont priés d'annoncer dès que possible l'absence de leur enfant.
- Les enfants présentant une température élevée ou une maladie contagieuse ne sont pas admis (cf communications du médecin cantonal et « Recommandations romandes d'éviction (pré)scolaire pour maladie transmissible »).
- En cas d'accident ou d'urgence médicale l'école maternelle se réserve le droit d'appeler les secours compétents. Les frais sont à la charge des parents.
- En cas blessures superficielles, l'Arbre-Magique et Les Renardeaux possèdent une pharmacie contenant de l'Arnica gel, de l'Arnica en granules, des granules d'Apis Melifica et Chamomilla, désinfectant et Bepanthen plus. Ces médicaments peuvent être administrés si besoin, sans le consentement des parents. Il est de la responsabilité des parents de notifier sur la fiche d'inscription s'ils ne souhaitent pas bénéficier de ces médicaments/traitements.
- En conformité avec la Loi fédérale sur la protection des données, les données personnelles collectées lors de l'inscription sont traitées dans le but d'une prise en charge optimale de l'enfant auprès de la structure. Les responsables du traitement des données sont les personnes responsables et référentes de l'association. Les données collectées ne sont et ne seront pas communiquées à des tiers et seront détruites ou anonymisées après la fin de la relation contractuelle avec l'association.



Association l'Arbre Magique et Les Renardeaux



J'inscris mon enfant pour

- L'Arbre Magique**
- Les Renardeaux**
- En alternance sur les 2 sites**

Jour d'intégration (*uniquement l'Arbre Magique*) :

1^{er} jour complet de présence souhaité :

Merci de remplir une fiche par enfant et de conserver le double de l'inscription.

Toute résiliation de fréquentations doit être communiquée 1 mois à l'avance pour la fin du mois suivant par courrier ou par mail.

En cas de non-respect du délai, une dûte de 1 mois sera facturée.

Par la signature, j'atteste/ nous attestons avoir pris connaissance des conditions générales faisant partie intégrante de l'inscription. Ces dernières sont à conserver par vos soins. (cf pages 4-6)

Lieu, date : _____

Signature(s) : _____

Comment avez-vous entendu parler de nous ?

- bouche à oreille
- internet
- flyers/publicité
- autre